

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE**

**PROCÈS-VERBAL
Lundi 19 avril 2021 à 19h00
Lieu : VisioConférence (plateforme Teams)**

Présences

À LA CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE JACQUES-BARCLAY TENUE LE LUNDI 19 AVRIL 2021, À LAQUELLE SONT PRÉSENTES :

Mme Annie Mercier, *directrice*
Mme Christa Campanell, *secrétaire*
Mme Dominique Fourestié, *enseignante*
Mme Janique Perras, *enseignante*

REPRÉSENTANTES DES PARENTS FORMANT QUORUM

Mme Fany Marois Boucher
Mme Marie-Claude Poirier
Mme Christine Gilbert
Mme Gina Philie
Mme Caroline Deneault

Absence

Mme Isabelle Hudon

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE**



**PROCÈS-VERBAL
Lundi le 19 avril 2021 à 19h00
Lieu : VisioConférence (plateforme Teams)**

1. Mot de bienvenue et présences

Mme Philie souhaite la bienvenue et prend les présences.

2. Vérification de la procédure et du quorum

Il y a quorum, nous pouvons commencer la séance.

3. Questions du public

Aucun public.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Philie procède à la lecture de l'ordre du jour proposée et note les différentes avec la version antérieure. Mme Annie Mercier explique l'ajout du point des mesures dédiées devant être fait pour répondre aux exigences du CSSDGS.

Mme Poirier demande d'ajouter un point sur la nouvelle responsabilité du CÉ de consulter les élèves. Mme Philie rappelle que ce point avait été discuté au début d'année et qu'il avait été jugé de le reporter étant donné le contexte de la pandémie, la situation unique de l'école (jeune âge des enfants) et la difficulté d'avoir un sondage valide sans biais des parents.

Une discussion a mené à un débat sur les consultations des élèves, des parents et le rôle du CÉ dans le choix des thèmes et des modalités d'enquête auprès des enfants. Le point pourrait être ajouté à la fin de l'ordre du jour. Puisque ce dernier est chargé, il est proposé de le reconduire ce point de manière plus formelle au prochain CÉ suite à un recueil par Mme Mercier des suggestions des membres du CÉ sur le sujet.

Idéalement, les membres du CÉ qui souhaitent ajouter des points à l'ordre du jour sont priés d'en faire la mention à la directrice ou la présidente une semaine d'avance en prévision d'établir un ordre du jour concis, fluide et cohérent qui devrait être envoyé au moins deux jours à l'avance.

Mme Philie propose l'ordre du jour tel que la version présentée à l'assemblée qui inclut l'ajout des mesures dédiées. La proposition est appuyée par Mme Gilbert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1021-04-19).

5. Adoption des procès-verbaux de la réunion du 1^{er} et du 16 février et suivis

Mme Philie présente le procès-verbal du 1^{er} et du 16 février en expliquant qu'une première révision par trois membres du CÉ a été faite en février dernier lorsque c'était frais en mémoire. Une vérification sera faite à savoir si la levée de l'assemblée est bien une adoption, et non une approbation. Les corrections si nécessaires seront faites.

Mme Poirier propose l'adoption des deux procès-verbaux après cette vérification. La proposition est appuyée par Mme Gilbert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1022-04-19).

Par la suite, Mme Philie a demandé à Mme Mercier de procéder aux suivis.

Suivi concernant les réparations à faire dans la cour d'école:

La phase 2 des dépenses pour les réparations nécessaires sera amorcée d'ici la fin de l'été.

Pour ce qui est de leur utilisation qui est limitée actuellement, Mme Mercier fait une distinction entre le parc public et le parc-école. Pour l'école, si on souhaitait utiliser les structures, il faudrait les désinfecter le matin ainsi qu'entre chacune des bulles classes qui viendrait l'utiliser. Il n'est pas possible d'ajouter cette lourde tâche au concierge actuellement. Ce peut être fait à l'occasion d'activités spéciales seulement.

D'autre part, on va s'assurer que les structures soient pleinement fonctionnelles avant de s'y investir ajoute, Mme Mercier. Elle conclut qu'une grosse école avec 2 concierges peut se permettre cette tâche de désinfection, mais pas une petite école comme la nôtre. Mme Philie demande si cela pourrait être fait par une personne bénévole. Mme Mercier répond que cela impliquerait qu'il faudrait former la personne et s'en porter garant, ce qui serait compliqué.

Mme Philie ajoute que la CSSDGS a précisé au comité de parents que l'usage des modules dans les cours d'école était en effet à la discrétion de la direction d'école selon la capacité de respecter les consignes de la santé publique pour la désinfection.

Suivi concernant l'application Hop-Hop :

Mme Mercier explique que l'école n'est pas allée de l'avant avec ce projet en raison du manque de personnel pour l'appliquer dans une structure hybride puisque les parents n'étant pas tenu d'utiliser l'application et ne souhaitant pas le faire, pourraient vouloir continuer de fonctionner avec l'ancien système. D'autre part, cette application fonctionne bien dans une grande école, mais pas dans une petite école avec moins de personnel. Peut-être que cela sera utile et pertinent l'an prochain, mais seulement si l'application est plus facile d'accès.

Devant la déception exprimée par Mme Poirier et Mme Gilbert, qui nomment ne pas comprendre de quelle manière on peut rejeter ce projet sans l'avoir au moins essayé sachant qu'une certaine résistance au changement est normale et qu'on ne devrait pas se laisser arrêter par cela, ni pourquoi en avoir tant discuté (tout cela pour ça) si déjà les enjeux étaient connus et présents depuis le départ.

Mme Mercier tente de rassurer : il n'y a pas de délai indu à ce temps-ci de l'année, pour la préparation des enfants; les éducatrices sont bien informées de cet enjeu et

un souci est présent d'accélérer cette étape pour le parent qui vient chercher l'enfant. Mme Poirier questionne : le projet pilot annoncé ira-t-il de l'avant par contre? Mme Mercier dit que oui, cela se poursuit, mais qu'un compte-rendu du projet est prévu vers la fin du mois de mai. Mme Philie nuance également qu'avec le contexte de la pandémie et la grève des enseignants à venir, le moment n'est pas si propice.

Mme Philie demande si nous gardons une ouverture pour l'an prochain concernant l'utilisation de ce genre d'application. Mme Mercier réitère que oui, pourvu que l'école ait le nombre de personnel requis pour son utilisation, en fonction de la priorisation des besoins.

6. Règles de fonctionnement du SDG 2021-2022

Mme Mercier présente les règles de fonctionnement qui ont été révisées avec Caroline-Anne, éducatrice à SDG de l'école Jacques-Barclay, ayant le plus d'expérience dans cette structure.

Quelques points sont commentés par Mme Mercier :

- Pour l'ouverture et la fermeture, l'horaire pourrait varier légèrement de ce qui est inscrit, cela dépend de l'heure d'arrivée des autobus.
- On doit talonner certains parents pour des arrérages depuis plusieurs années, ce qui a un impact sur le budget, ce que nous verrons plus loin.
- Concernant les retards, cela a été modifié pour proposer une facturation à la minute plutôt qu'après 15 minutes. Ce point amène une discussion. Mme Poirier précise que cela avait déjà été discuté dans le passé et que le choix était de 15 minutes pour notre école. Mme Gilbert nomme qu'elle est en accord avec la facturation à la minute, c'est une question de respect pour le personnel. Mme Philie sonde l'opinion des autres parents présents. Mme Deneault donne l'exemple d'une situation d'exception (ex. Être prise sur l'autoroute 30). Mme Mercier explicite davantage les inconvénients d'utiliser règle du 15 minutes. Par exemple, à la 13ème ou 14ème minute, le parent ne paie pas alors que le personnel lui doit être payé. Elle est d'accord pour ne pas faire payer lors de situations exceptionnelles. Éventuellement, on pourrait facturer par tranche de 3, 4 ou 5 minutes aussi.

Mme Deneault propose d'adopter les règles de fonctionnement du SDG 2021-2022. Mme Philie appuie la proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1023-04-19).

7. Approbation du budget initial SDG 2021-2022

Présentation powerpoint du budget initial du SDG par Mme Mercier. Elle rappelle l'importance que ce budget soit en équilibre pour payer le personnel.

Mme Poirier demande davantage de précisions avec chiffres à l'appui dans le document administratif habituellement présenté, ce que Mme Mercier a fait.

Mme Mercier précise que la grille tarifaire avait fait l'objet d'une présentation détaillée lors du dernier procès-verbal et que c'est ce point qui devait être adopté, ce qui a été fait. Présentement, la version initiale du budget du SDG est soumise pour approbation du CÉ. La version finale du budget du SDG devra être adoptée en même temps que le budget de l'école en septembre lorsque le nombre d'élèves sera officialisé. La même présentation avec le format précis de la grille tarifaire sera requise par le CSSDGS. Le CÉ doit approuver ou non suite à la présentation, le fait que le budget initial est en équilibre. Mme Mercier a complété la présentation.

Suite à ses explications, le budget initial du SDG est approuvé à l'unanimité par les membres du CÉ.

8. Suivi des mauvaises créances (Information)

Il y a eu des embûches lors du suivi des mauvaises créances (mauvais payeurs). Celles-ci nous sont toutes revenues impayées en raison de preuves incomplètes. Mme Mercier a donc repris les procédures du début de manière formelle et structurée, de sorte que maintenant, on est rendu au 2ème avis et on approche du 3ème avis et éventuellement des mesures de recouvrement, possiblement pour fin juin, début juillet. Les suivis se font donc de manière plus serrée et rapprochée avec documents à l'appui. Mme Mercier dit qu'ils se sont assurés d'avoir de la rigueur et de la clarté dans les envois pour ne pas que cela nous revienne de la même manière, faute de traces.

Mme Mercier explique comment certaines familles peuvent en arriver à ne pas pouvoir payer ce qu'elles doivent à l'école. Il y a parfois des familles qui sont en situation précaire et avec lesquelles on parvient à des arrangements ou à des références à des organismes communautaires qui peuvent les aider.

Mme Poirier questionne : qui éponge le déficit? Mme Mercier répond que c'est habituellement l'école, car le budget du SDG lui se doit d'être toujours en équilibre. Donc le budget école se retrouve alors en déficit. Mme Mercier se montre optimiste quant à la récupération de ces argents. Mme Poirier remercie pour l'effort.

9. Approbation des mesures dédiées

Mme Mercier doit faire la présentation pour approbation des mesures dédiées qui sont en fait des mesures d'aide attribuées aux écoles par le CSSDGS.

. Comme de l'aide alimentaire (997\$) : achat de collations, boîtes à boire et à-côté pour accompagner l'achat ponctuel de boîtes à lunch, par exemple. Mme Philie avait demandé s'il y avait des enfants qui arrivaient sans manger à l'école, sans collation et sans diner, et donc, si cette mesure dédiée était suffisante dans le contexte actuel. Mme Mercier spécifie qu'il reste amplement d'argent pour fournir à la demande d'ici la fin de l'année scolaire.

Elle présente ensuite la mesure associée à la douance (719\$). Celle-ci n'ayant pas été dépensée, elle servira à épargner pour la dette collective. Par contre, ce montant étant récurrent reviendra l'an prochain. Même si un enfant n'a pas de diagnostic, si certaines caractéristiques de la douance lui sont reconnues, il aurait pu en bénéficier. Donc le diagnostic n'est pas requis. Il n'y a pas eu de jeunes visés par cette mesure cette année.

Une autre mesure est celle de l'école Vivante et Animée (2408\$). Le fond devrait avoir été utilisé au complet d'ici la fin de la présente année scolaire.

Les membres du CÉ approuvent à l'unanimité l'application des mesures dédiées telle que proposée.

10. Approbation des listes d'effets scolaires 2021-2022

Présentation par Mme Mercier des différentes listes au CÉ. Précisions apportées concernant la manière dont peut être interprétée la quantité de chaussures d'intérieur, selon la formulation proposée qui indique le besoin d'espadrilles. Mme Philie avait fait mention que le S à la fin porterait à confusion et certains parents

interprètent que 2 paires de chaussures d'intérieur sont requises alors qu'ils n'ont pas nécessairement les moyens d'en acheter autant.

Mme Fourestié précise que la vocation de l'école en mouvement fait en sorte que les enseignants ont toujours proposée l'achat d'une seule paire de chaussures d'intérieur, mais qui soit appropriée à l'activité physique (pour le GYM). Les souliers à talons et les souliers de type ballerine ne font pas parties de cette catégorie. Les souliers de course, plat de ville ou multisport sont appropriés.

Mme Mercier précise que la formulation ESPADRILLES sort de manière automatique dans le système pour ce genre de liste, et que le mot s'écrit toujours avec un S. Il sera donc important d'ajouter un libellé accompagnant la liste précisant qu'on souhaite que le parent se procure une paire de chaussures d'intérieur qui peut être utilisée dans le gymnase.

Mme Philie ajoute qu'il existe aussi une confusion pour ce qui est des vêtements pour l'éducation physique. Certains parents achètent un ensemble avec short et sac de sport alors que les enfants n'ont pas besoin de se changer. Il serait recommandé de monter une section générale indiquant d'être vêtu de manière confortable, les jours où il y a de l'éducation physique.

Mme Poirier souligne la quantité importante de duo-tang demandée chaque année et le fait que plusieurs reviennent aux parents inutilisés en fin d'année. Les enseignants fonctionnant par couleur, le duo-tang rouge de l'année précédente, par exemple, ne sera pas repris par l'enseignant de l'année suivante s'il n'a pas besoin d'un duo-tang de cette couleur. Elle questionne donc à savoir si la quantité demandée ne serait pas excessive. Mme Mercier s'engage à aller vérifier cette information auprès du personnel enseignant.

11. Approbation de l'éducation à la sexualité

Mme Mercier nous présente l'historique de l'implantation de ce projet d'éducation à la sexualité qui aurait dû se déployer depuis 2018-2019. Mme Mercier propose d'implanter une partie du contenu, en fonction du temps qu'il reste d'ici la fin de l'année scolaire. L'intégralité du contenu représente 5 à 10h d'enseignement pour le personnel qui doit ajouter cette tâche à la leur déjà comblée. D'autre part, Mme Mercier souligne la richesse du matériel clef en main ayant été produit à partir de l'année 2019-2020 pour l'éducation à la sexualité, ce qui devrait faciliter cette tâche.

Mme Gilbert demande s'il serait possible de connaître le contenu de ce qui aurait dû être enseigné, de manière à ce que les parents qui le souhaitent puissent voir à compléter cette éducation sexuelle pour leurs enfants qui n'auront pu bénéficier de cette éducation à l'école. Mme Philie précise qu'elle est confiante qu'au moins un professeur a enseigné une partie de l'éducation à la sexualité l'année passée en maternelle avec preuve à l'appui. Mme Mercier va envoyer une communication aux parents pour faire une mise à jour sur ce sujet.

Les membres du CÉ approuvent à l'unanimité les cibles proposées d'ici la fin de la présente année scolaire.

12. Organisation scolaire 2021-2022 (Information)

Mme Mercier présente la configuration des classes pour l'an prochain : il y a aurait 5 classes, soit une de moins qu'actuellement. Il s'agit d'une classe de maternelle 4 ans, une classe de maternelle 5 ans, une classe de 1ère année, une classe de 2ème

année et une classe multi avec jumelage d'élèves de 1ère et 2ème année.

Les groupes seront, si la situation demeure telle qu'elle est, près du maximum de leur capacité, donc il n'est plus possible de faire une inscription à Jacques-Barclay pour la maternelle 4 ans. Un transfert aurait lieu si c'était le cas. S'il y a des ajouts durant l'été pour la maternelle 5 ans, assurément, une sixième classe sera créée. C'est ce que les professeurs et la direction espèrent.

Mme Philie questionne si l'ouverture d'une classe multi est courante à notre école. Mme Mercier informe que c'était plutôt courant, ce sont les dernières années qui n'étaient pas typiques sur ce plan, car il n'y avait pas de classe multi. Elle ajoute que ce type de classe vient avec un peu d'enseignement ressource et permet d'alléger sensiblement la tâche de l'enseignante principale. Les professeurs apprécient ce type de classe. Mme Marois ajoute que son fils aîné a vécu ce type de classe et qu'il aurait beaucoup aimé cela.

13. Correspondance de la présidente

Mme Philie n'a pas reçu de correspondance sauf celle envoyée du comité de parents par courriel.

14. Comité de parents

Bénévole de l'année 2019-2020 et 2020-2021 : Mme Philie rapporte l'information issue du Comité de Parent auquel Mme Gilbert a assisté à titre de substitut. C'est-à-dire que Mme Marie-Claude Poirier et Mme Kenya Lucius Acosta, pourront bénéficier d'une soirée des bénévoles (virtuelle) en remerciement à leur implication bénévole pour l'école. La date sera le 13 mai. Le spectacle choisi est celui de Pierre Hébert (résident de Candiac qui a gagné un Olivier cette année). Nous n'avons pas le détail pour les heures, mais les bénévoles vont recevoir le lien par courriel directement.

Mme Gilbert précise qu'il restait beaucoup de place pour ce spectacle virtuel et que tous les bénévoles des CÉ et du CP sont visés par cette invitation, car ils sont aussi des bénévoles. Par contre, quelques choses de spécial est prévues pour les bénévoles reconnus.

Mme Philie nous informe également que le comité de parent offrira une conférence jeudi soir prochain, 22 avril, par Dre. Nadia sur l'anxiété chez les enfants.

15. Levée de l'assemblée

Après vérification qu'il n'y a pas de commentaires supplémentaires et d'avoir remercié les membres pour leur présence et participation, Mme Philie propose de lever l'assemblée à 21h18, en ce lundi soir 19 avril 2021. Mme Gilbert appuie la proposition.

Signature de la présidente

Signature de la direction